PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 15 mai 2023

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Membres en exercice : 19
Quorum : 10
Date de convocation : 07/05/2023

Présents :

M. Christian REBERT, maire
Mme Elisabeth BRAESCH
M. Raymond HUSSER
Mme Pascale HERRGOTT
M. Michel SCHWARTZ
Mme Liliane HUSSER
Mme Sylvie ROSINA
M. Jean-Philippe STARCK
Mme Alexa FORNARA
Mme Catherine RUPPEL
M. Marc JEANVOINE
Mme Stéphanie RITZENTHALER
Mme Anne-Lucie DANJEAN
M. Mehdi BAUER
Mme Pauline HAMRAOUI
M. Stéphane FRANCK

Ont donné procuration : M. Francis BONZON à Mme RITZENTHALER ; M. Fréderic PANKUTZ à M. Stéphane FRANCK ; M. Jacques SCHWARTZ à M. Raymond HUSSER

Absents excusés non représentés :

Secrétaire de séance : Mme Alexa FORNARA, conseillère municipale, assistée par Mme Katia TRICOT, secrétaire générale

M. le maire salue l'assemblée et ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Affectation du produit de la chasse et modalités de consultation
3. Amortissement d'une subvention
4. Rapport des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
5. Divers

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 3 avril 2023.

Point 2 – Affectation du produit de la chasse et modalités de consultation (D-2023-05-01)

Rapporteur : M. le maire

Le code de l'environnement prévoit un régime juridique spécifique en matière de gestion de la chasse dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. L'article L.429-2 dudit code pose ainsi le principe selon lequel « *Le droit de chasse sur les terres et sur les espaces couverts d'eau est administré par la commune, au nom et pour le compte des propriétaires* ».

Les baux des chasses communales, conclus pour 9 ans, arriveront à expiration le 1er février 2024.

La procédure de remise en location pour la période allant du 2 février 2024 au 1er février 2033 nécessite au préalable pour le conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse ainsi que sur les modalités de consultation des propriétaires fonciers.

Le loyer peut être abandonné à la commune si, à l'issue d'une consultation, les propriétaires en décident ainsi. L'abandon du produit de la chasse au profit de la commune sera acté si 2/3 des propriétaires représentant 2/3 des surfaces l'approuvent, conformément aux dispositions de l'article L.429-13 du code de l'environnement.

Dans cette hypothèse, la commune a l'obligation d'utiliser le produit de la chasse dans l'intérêt spécifique des propriétaires fonciers. A Andolsheim, ce produit est reversé depuis plusieurs années à la Caisse d'Assurance Accidents Agricole, ce qui diminue les cotisations dues à cet organisme par l'ensemble des propriétaires de terrains soumis à la taxe foncière non bâtie. Ainsi, même dans l'hypothèse où le loyer de la chasse serait abandonné à la commune, il bénéficierait tout de même aux propriétaires fonciers.

Ainsi à l'instar des périodes précédentes, M. le maire propose de se prononcer sur l'abandon au profit de la commune du produit de la chasse par les propriétaires fonciers et propose que la consultation de ces derniers s'effectue par voie écrite.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement, pris notamment en ses articles L.429-1 à L.429-40 ;

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de lancer la consultation des propriétaires fonciers dont les terrains sont inclus dans le périmètre chassable de la commune, en vue de leur demander d'abandonner le produit de la chasse à la commune, conformément aux dispositions de l'article L.429-13 du code de l'environnement ;
- de mener cette consultation par écrit ;
- d'affecter le produit au paiement des cotisations foncières dues par les propriétaires fonciers à la Caisse d'Assurance d'Accidents Agricoles d'Alsace, dans le cas où la consultation précitée aboutit à la décision d'abandonner le produit de la chasse à la commune ;

CHARGE

- M. le maire ou son représentant de signer tout acte et document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Point 3 – Amortissement d'une subvention (D-2023-05-02)

Rapporteur : M. le maire

Par délibération du 8 juillet 2022, le conseil municipal a approuvé le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 1.000 € pour la réhabilitation d'une maison située au cœur du village.

Les travaux d'un montant de 9.971,50 € sont à présent achevés.

Cette dépense doit faire l'objet d'un amortissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De fixer à un an la durée d'amortissement de la subvention d'un montant de 1.000 €

Point 4 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

M. Raymond HUSSER informe que la commission s'est réunie les 24 avril et 15 mai 2023. Elle a examiné un permis de construire, 11 déclarations préalables, 3 certificats d'urbanisme d'information, 1 certificat d'urbanisme opérationnel et 2 déclarations d'intention d'aliéner.

Travaux et bâtiments :

Le chantier du complexe sportif se poursuit par l'élévation des murs du bâtiment principal et la mise en place de la dalle béton flotté du bâtiment quilles.

L'alarme de la salle des fêtes a été mise en conformité par l'entreprise SMS SPIRY pour un montant de 7.388,09 €. Les réserves émises par l'APAVE lors de la vérification des installations électriques ont été levées à la suite des travaux menés par la même entreprise.

La chaudière, la centrale de traitement d'air et la sous-station de la salle des fêtes ont fait l'objet d'un entretien annuel par la société AXIMA pour un montant de 1.830,00 €.

Vie scolaire et périscolaire :

M. le maire fait savoir qu'une association francophone de Berlin a sollicité l'école élémentaire d'Andolsheim en vue d'organiser un échange scolaire.

Communication :

Le journal intercommunal « Ça c'est nous » est en cours de distribution. Colmar Agglomération mettra en avant des associations ou personnalités qui œuvrent dans les communes-membres afin de les mettre en lumière dans les rubriques « Le coin des associations » et « Ils font l'agglo » du magazine.

M. le maire suggère de rappeler l'existence de l'application Infos communes dans Andolsheim.com.

Jeunesse et Sport :

Le flyer pour le concours des talents, organisé par la commission municipale des jeunes le jour de la fête du sirop, a été distribué dans les écoles et affiché au collège.

Affaires culturelles :

Le film sélectionné pour la séance de cinéma de plein-air du 26 août 2023, est « Maison de retraite », une comédie de Thomas Gilou avec Kev Adams, Gérard Depardieu, Daniel Prévost. Un groupe de musique animera la soirée avant la projection. Un ou deux viticulteurs seront également invités pour proposer des dégustations dans le cadre du 70ème anniversaire de la route des Vins.

En fin d'année, une nouvelle exposition de l'association Nom'Art sera organisée.

De plus, la commission prévoit pour l'année prochaine un festival de l'humour, le 10 février, et une pièce de théâtre de la Comédie de l'Est, Quand j'étais petit je voterai, le 4 avril 2024.

Environnement, développement durable :

La prairie fleurie a été semée fin avril au verger communal.

La journée citoyenne s'est déroulée le 6 mai dernier. Une centaine de personnes y ont participé au travers de divers chantiers (peinture, plantations, désherbage, fabrication de bacs à fleurs ...). Le 23 mai des bénévoles ont prévu de finir le chantier de peinture de la grille de l'école. M. le maire propose que la commission réfléchisse de quelle manière associer le public au choix des chantiers.

Le périscolaire remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué à la remise en peinture du grillage de l'école élémentaire et l'association Or du commun pour la mise en peinture du balcon des locaux de l'association.

Embellissement et cadre de vie :

La remise des prix du concours des maisons fleuries a eu lieu le 18 avril. À cette occasion, les récipiendaires ont pu participer à un atelier de fabrication d'une couronne printanière.

Mémoire et patrimoine :

Afin de préparer la visite du Linge à Orbey le 22 juin prochain, organisée par la commune, le président de l'Union Nationale des Combattants d'Andolsheim a effectué une intervention à l'école élémentaire début mai.

En janvier 2025, on commémorera le 80ème anniversaire de la Libération ; M. le maire évoque le projet d'organiser une commémoration à l'échelle de l'agglomération, Colmar envisageant en effet d'inviter les représentants de la troisième division d'infanterie des Etats-Unis qui ont libéré notamment Colmar et d'autres communes alentour dont Andolsheim.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

Les pompiers ont relevé des problèmes de sécurité durant le dernier marché aux puces. Une réunion sur cette question sous l'égide de la commune sera organisée avec les différentes parties.

Centre communal d'action sociale :

Le centre communal d'action sociale s'est réuni le 2 mai 2023 pour évoquer le plan canicule qui est à mettre à jour. Le CCAS a également accepté de participer au programme ICOPE 68, un programme de santé qui vise à prévenir des fragilités pouvant entrainer une perte d'autonomie chez les plus de 60 ans, qui s'adresse aux personnes autonomes et vivant à domicile. Cette action est organisée par la CPTS de Colmar (Communauté professionnelle territoriale de santé) qui, à partir de tests simples et ludiques, réalisera une évaluation des six fonctions essentielles (locomotion, état nutritionnel, santé mentale, cognition, audition et vision) à toute personne intéressée. Une subvention a également été attribuée à la Manne.

SYMAPAK :

Le comité s'est réuni les 11 et 24 avril 2023. Il a approuvé le compte financier unique de 2022 et le budget primitif 2023 a été voté. Le loyer versé par l'AGIMAPK (340 K€) et la contribution versée par les collectivités partenaires (33 K€ soit 300 €/lit) représentent l'essentiel des recettes du SYMAPAK.

La construction de l'espace kiné-balnéothérapie se concrétise malgré une augmentation du prix des matières de 30 à 100 %. La construction d'un nouveau chenil et l'étude sur l'éclairage sont les autres chantiers prévus à la Roselière.

Les dépenses liées aux énergies ont subi une énorme augmentation malgré le bouclier énergétique de l'État. Une étude de chaufferie centrale biomasse regroupant tous les bâtiments publics de Kunheim va être menée. La Roselière sera intégrée dans cette étude de mutualisation. Une seconde étude est menée actuellement par « Énergie citoyenne du Pays Rhin-Brisach » qui utilise la toiture de l'établissement dans un dispositif photovoltaïque.

Par ailleurs, l'établissement manque de personnel et le recrutement est très difficile. Il a récemment été fait appel aux bénévoles pour pallier cette pénurie. 10 contrats d'apprentissage sont également proposés. Le taux d'occupation des chambres est de 100 %. Les demandes excèdent largement les disponibilités (360 demandes par an pour 40 lits disponibles).

Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux (Brigade Verte) :

M. Raymond HUSSER résume le bilan 2022, en augmentation, de l'activité du syndicat. Les 83 gardes-champêtres ont réalisé les interventions suivantes : 7582 concernant des animaux, 3208 concernant la pollution et les nuisances, 1670 en faveur de la préservation de l'environnement et 3820 pour le volet sécurité. Également en hausse, le nombre d'adhésions au syndicat avec l'entrée de 40 communes au cours de l'année montrant l'intérêt et la reconnaissance de nos activités sur le territoire alsacien.

SIEPI :

Les nouveaux délégués ont pu participer à une visite des installations le 22 avril dernier. Il en ressort que le réseau est maîtrisé et maillé ; l'eau pompée dans le Kastenwald va jusqu'au réservoir de HERRLISHEIM.

Colmar-Agglomération :

Cette année 31 foyers ont bénéficié de l'opération de dotation de poules. Par ailleurs, le dispositif d'attribution de deux tickets gratuits par résident pour la base nautique est reconduit. Les personnes intéressées peuvent les retirer à la mairie.

8 personnes ont participé à l'atelier zéro déchets « comment entretenir et réparer son vélo », animé par M. Bruno Schneider, de l'association Colmar Vélo-Vélodocteurs qui remercie la commune pour son accueil.

Point 5 - Divers

Les locataires du logement communal situé 5a rue du Centre l'ont quitté au 30 avril 2023. Un nouveau contrat de bail a été conclu le 3 mai 2023.

Dans le cadre du groupement de commande du Ried, le contrat de fourniture de gaz pour 2024 a été renouvelé au prix de 95 € le MW (pour rappel, en 2022, on achetait le gaz à 39 € et en 2023 à 240 €). Le contrat électricité n'a pas encore été renégocié car on attend une baisse due à la remise en service de certaines centrales nucléaires.

M. le maire fait savoir qu'il a signé un contrat avec le préfet par lequel il engage la commune dans le plan d'urgence relatif au renforcement des capacités de recueil des demandes de titres d'identité et de voyage avant les départs en congés estivaux.

Le 19 avril dernier a eu lieu le tirage au sort à partir de la liste électorale des six citoyens appelés à être inscrits sur la liste préparatoire des personnes susceptibles d'exercer les fonctions de juré de la Cour d'assises du Haut-Rhin.

La séance est levée à 21h22.

Alexa FORNARA

Secrétaire

Le maire

Christian REBERT